



COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE
(CEPEJ)

QUESTIONNAIRE POUR ÉVALUER LES SYSTÈMES JUDICIAIRES 2007

Pays : **Norvège**

Correspondant national

Nom Prénom : **THORHEIM Karl otto**

Profession : **Legal Adviser**

Organisation : **Ministry of Justice**

E-mail : **Karl-otto.thorheim@jd.dep.no**

N° Téléphone : **47 22 24 54 36**

1. Données démographiques et économiques

1. 1. Généralités

1. 1. 1. Habitants et informations économiques

1) Nombre d'habitants

4681100

2) Dépenses publiques totales annuelles de l'Etat/le cas échéant dépenses publiques des collectivités territoriales ou entités fédérales (en €)

	Montant
Niveau national	100079922020
Niveau territorial / entités	

3) PIB par habitants (en €)

56000

4) Salaire moyen brut annuel (en €)

43921

5) Taux de change de la monnaie nationale (zone non Euro) en € au 1 janvier 2007

8,2080

Veillez indiquer les sources des questions 1 à 4

Statistics Norway and Ministry of Finance, Norway

National Bank of Norway (concerning the exchange rate per 2.1.2007)

1. 2. Données budgétaires relatives au système judiciaire

1. 2. 2. Budgets (tribunaux, ministère public, aide judiciaire, frais)

6) Budget total annuel approuvé et alloué à l'ensemble des tribunaux (en €)

175013040

7) Veuillez préciser

First and Second instance courts: 167 938 479

the Supreme Court : 7 074 561

8) Le budget approuvé pour les tribunaux inclut-il les postes suivants? Veuillez préciser pour chaque poste (ou pour certains d'entre eux) les montants concernés:

Budget public annuel alloué aux salaires

Oui

(bruts)		104288492
Budget public annuel alloué aux nouvelles technologies de l'information (équipements, investissements, maintenance)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	9468323
Budget public annuel alloué aux frais de justice	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	
Budget public annuel alloué aux bâtiments (maintenance, budget de fonctionnement)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	35236667
Budget public annuel alloué à l'investissement en nouveaux bâtiments (tribunaux)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	3740253
Budget public annuel alloué à la formation	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	2262061
Autres (Veuillez préciser)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	

9) Le budget public annuel alloué à l'ensemble des tribunaux a-t-il été modifié (augmentation – diminution) lors des cinq dernières années ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser (par exemple en fournissant une indication sur l'augmentation ou la diminution du budget lors des cinq dernières années)

Increased amount: 6091618

10) Existe-t-il une règle générale selon laquelle une personne doit payer une taxe ou des frais pour intenter une procédure devant une juridiction de droit commun :

en matière pénale ?

en matière autre que pénale ?

Si oui, existe-t- il des exceptions ? Veuillez préciser:

"Pursuant to the Court Fee Act section 10, court fee does not have to be paid in certain cases. Section 10 applies for instance to paternity cases and cases concerning parental responsibility. Pursuant to the Free Legal Aid act section 26 and 27 legal aid also includes relief of the court fee. Under certain provisions the court fee is relieved although legal aid is refused."

11) Si oui, veuillez préciser le montant annuel des frais (ou taxes) perçus par l'Etat (en €)

19741970

12) Budget total annuel approuvé pour l'ensemble du système de justice (en €)

1981751000

13) Budget public annuel approuvé et alloué à l'aide judiciaire (en €)

151635000

14) Si possible, veuillez préciser

	le budget public annuel alloué à l'aide judiciaire dans les affaires pénales	le budget public annuel alloué à l'aide judiciaire dans les affaires autres que pénales
Montant	75825000	75825000

15) Le budget public annuel alloué à l'aide judiciaire est-il compris dans le budget des tribunaux ?

- Oui
 Non

16) Budget public annuel approuvé et alloué au Ministère public (en €)

12384000

17) Le budget public annuel alloué au Ministère public est-il compris dans le budget des tribunaux ?

- Oui
 Non

18) Instances formellement responsables des budgets alloués aux tribunaux :

	Préparation du budget global des tribunaux	Adoption du budget global des tribunaux	Gestion et répartition du budget entre les tribunaux	Evaluation de l'utilisation du budget au niveau national
Ministère de la justice	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre ministère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Parlement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cour Suprême	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conseil Supérieur de la Magistrature	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Tribunaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Organisme d'inspection	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

19) Si autre ministère et/ou organisme d'inspection et/ou autre, veuillez préciser (suite de la question 18):

The responsibility of allocation of the budget to the courts is in Norway divided between the Ministry of Justice and the National Courts Administration. The Ministry of Finance has an overall responsibility for the entire state budget.

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus**
- **les caractéristiques de votre système budgétaire et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années**
- **si possible un organigramme avec une description des compétences des différentes instances responsables des procédures budgétaires**

Ref. question 16: Public prosecution system is partially financed by the budget of the police. Hence, the total approved public budget allocated to the public prosecution system is more than indicated in question 16 in Norway

Veillez indiquer les sources pour les questions 6, 7, 13 et 16

St.prp. nr. 1 (2007-2008)

2. Accès à la justice

2. 1. Aide judiciaire

2. 1. 1. Principes

20) L'aide judiciaire concerne-t-elle :

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
Représentation devant les tribunaux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Conseil juridique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

21) Si autres, veuillez préciser (suite de la question 20) :

22) L'aide judiciaire prévoit-elle la couverture ou l'exonération des frais de justice?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

Legal aid regarding a specific case foresees the exoneration of the court fees of the case.

23) Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire pour des frais relatifs à l'exécution des décisions de justice ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

Legal aid regarding a court cases does not cover fees related to the execution of the judicial decision, but in certain cases such fees can be covered after a special application.

24) Nombre d'affaires ayant bénéficié de l'aide judiciaire publique octroyée au niveau national, régional ou local:

	Nombre
Total	NA
En matière pénale	NA
En matière autre que pénale	

25) En matière pénale, toute personne qui n'en a pas les moyens peut-elle bénéficier de l'assistance gratuite (ou financée par un budget public) d'un avocat ?

- Oui
 Non

26) Votre pays procède-t-il à un examen des revenus et biens du demandeur avant d'octroyer l'aide judiciaire :

	Non	Oui	Total
en matière pénale ?	X		
en matière autre que pénale ?		X	

27) En matière autre que pénale, est-il possible de refuser l'aide judiciaire pour absence de bien-fondé de l'action (par exemple pour caractère abusif de l'action en justice)?

- Oui
 Non

28) Si oui, la décision pour accorder ou refuser est-elle prise par :

- le tribunal ?
 une instance extérieure au tribunal ?
 une instance mixte tribunal/organe externe ?

29) Existe-t-il un système privé d'assurance de protection juridique permettant aux justiciables de financer une action en justice?

- Oui
 Non

Veillez préciser :

Home and car insurance may cover legal expences, but this mainly applies to litigations relating to the insured object.

30) La décision judiciaire peut-elle porter sur la manière dont les frais de justice payés par les parties au cours de la procédure seront partagés :

	oui	non
en matière pénale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
en matière autre que pénale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus

- les caractéristiques de votre système d'aide judiciaire et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années

In other than criminal cases:

Free legal aid in other than criminal cases is a social benefit, the purpose of which is to guarantee necessary legal assistance for persons who do not have the financial means themselves. This provide legal aid that is of great importance for persons and their welfare.

In criminal cases:

Pursuant to Section 94 of the Criminal procedure act (CPA) the person charged is entitled to have the assistance of a defence counsel of his own choice at every stage of the criminal case.

It should however be noted that the costs for the defence lawyer is not always paid by the State, even though this is the main rule.

The right to a defence lawyer at public expense is regulated in Sections 96 to 100 b of the CPA. Charged persons have the right to a defence counsel at public expense when it is clear that he or she will not be released within 24 hours after being arrested, during court sittings held to decide the question of remand in custody (the person shall have a defence counsel as long as held in custody), during judicial recording of evidence for use in a main hearing and, with some minor exceptions (Section 96, second, third and fourth paragraph), during main hearings in court (district courts and appeal courts) held to decide the criminal case in question, as well as in some other special instances.

Please note that the court, when there are special reasons for doing so, may also appoint a defence counsel even when the person charged is not entitled to it according to the rules above. The most practical example is cases where appointment of such counsel is deemed necessary to secure a fair trial due to special circumstances.

In some criminal cases free legal assistance is also offered to the victim in accordance with CPA section 107a.

Veillez indiquer les sources pour les questions 24 et 26

Question 26: In criminal cases free legal aid is granted irrespective of income and assets under the criminal procedure act section 94 to 107.

In most other cases an income and asset test is applied in accordance with the regulation concerning the act relating to free legal aid section 1-1.

2. 2. Usagers des tribunaux et victimes

2. 2. 1. Droit des usagers et victimes

31) Existe-t-il des sites/portails Internet officiels (ex: Ministère de la Justice, etc.) à partir desquels le public a accès gratuitement (Veillez précisez les adresses Internet) :

aux textes juridiques (codes, lois, règlements, etc.) ? oui

www.lovddata.no

à la jurisprudence des hautes juridictions ? oui

www.lovddata.no,
www.hoyesterett.no
 Please note that not all of the case law of the higher courts is available online free of charge, but the newest decisions are. Public instances, for example

judicial libraries, offer access, free of charge, to databases containing case-law of the higher courts.

à d'autres documents (par exemple formulaires) ?

oui

<http://blanketter.ft.dep.no/>

32) Votre système prévoit-il une obligation d'information des parties concernant les délais prévisibles de la procédure judiciaire ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser:

Criminal cases:

In criminal cases the prosecuting authority shall send a copy of the indictment and the summary of evidence to defence counsel together with documents relating to the case. Within a time-limit set by the prosecuting authority, defence counsel shall return the documents relating to the case with a statement of what evidence he will produce. The Norwegian government has recently put forward a white paper on strengthening of procedural rights for victims. One of the proposals is an obligation for the police and public prosecutors to

inform victims in special cases about the development in the case, which can include the timeframe of the proceedings. This obligation applies in particular to victims of sexual offences, serious violence, domestic violence, forced marriage, human trafficking and genital mutilation. These victims can also be assisted by a counsel. The proposed amendments are expected to enter into force by 1. July 2008.

Civil cases: The Dispute Act 2005 (in force 1. January 2008) sets down a timeframe of max 6 months (in the general process) and max 3 months (in the small claim process).

33) Existe-t-il un système d'information spécifique, public et gratuit, pour informer et aider les victimes d'infractions?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser:

There are public offices - Norwegian services for victims of crime - that provide assistance and information to victims of crime, free of charge. The Norwegian government is also in the process of establishing helplines for victims. As specified under question 32, some victims are also entitled to a counsel free of charge to assist them with matters concerning the criminal case, compensation etc.

34) Existe-t-il des modalités favorables particulières applicables, au cours des procédures judiciaires, aux catégories de personnes vulnérables suivantes :

--	--	--	--	--

Victimes de viol	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Victimes du terrorisme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Enfants/Témoins/Victimes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Victimes de violence domestique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Minorités ethniques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Personnes handicapées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Délinquants mineurs	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

35) Votre pays dispose-t-il d'une procédure d'indemnisation des victimes d'infractions ?

- Oui
 Non

36) Si oui, cette procédure d'indemnisation consiste-t-elle en

- un dispositif public ?
 une décision du tribunal ?
 un dispositif privé ?

Si oui, quels sont les types d'affaires entrant dans le cadre de cette procédure ?

The public fund for compensation is available for all victims of violent crimes, including sexual offences. Compensation by court decision is available in all kinds of cases, either pursued separately in a civil case or jointly with the criminal case.

37) Existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement des dommages et intérêts prononcés par les juridictions pour les victimes?

- Oui
 Non

si oui, veuillez préciser :

The Norwegian National Collection Agency (NCA) is responsible for collection, legal enforcement and accountancy of all financial claims from the police, including compensation for the aggrieved party. NCA conducts statistics over the recovery of compensation awarded by courts. On a general basis the recovery rate is about 90 %.

38) Le procureur a-t-il un rôle spécifique au regard des victimes (protection et assistance)?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

The public prosecutors have some obligations to inform victims about their rights, decisions in the case and provide for their right to acquaint themselves with the documents in the case, In some cases the prosecutors also have an obligation to inform victims if the suspect is remanded in custody, for how long and when the person is released. The public prosecutors also have an obligation to pursue civil legal claims, typically claims for compensation and damages, on behalf of the victims jointly with the criminal case. In the above mentioned white paper on strenghtening of victims' rights, recently put forward by the Norwegian government, there are proposals for an even more active role for the public prosecutors in respect of victims of certain types of crime. These proposals concern, inter alia, obligations to provide information on the development of the case, to inform about certain appeals and to offer a personal meeting with the victim before the court proceedings.

39) Les victimes d'infractions peuvent-elles contester une décision du procureur de classer une affaire ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez specifier :

Victims of crime can appeal decisions by the prosecuting authority by way of complaint to the immediately superior prosecuting authority.

2. 2. 2. Confiance des citoyens dans leur justice

40) Existe-t-il un système d'indemnisation pour les usagers dans les circonstances suivantes :

- durée excessive de la procédure ?
 non exécution des décisions de justice?
 arrestation injustifiée ?
 condamnation injustifiée ?

Si oui, veuillez préciser (dispositif, tarif journalier) :

If a person is wrongfully convicted the Criminal Procedure Act section 444 establish full compensation in addition to any economic loss that the prosecution has caused him. A person who is wrongfully arrested contrary to Art 5 of the European Convention on Human Rights og Art 9 of the UN International Covenant on Civil and Political Rights, is entitled to compensation for any economic loss that the prosecution has caused him. In both cases, certain exeptions are made in section 446. If there is a breach of Art 6

(reasonable time) of the European Convention on Human Rights, the Criminal Procedure Act section 445 establish - as a main rule - compensation regarding a documented economic loss caused by the unlawful delay. Compensation for economic loss is given based on the factual loss as a consequence of the legal proceedings.

The Criminal Procedure Act section 447 concerns damage for non-economic loss as a consequence of arrest or remand in custody when the person is acquitted or no legal proceedings are instituted against him. Regulations are given with fixed rates, saying that for period of less than four hours, no damages for non-economic loss is paid. After that, the first two periods of 24 hours detention is compensated by 183 Euro (1500 NOK) each. If the charged person is transferred to a prison, each following day shall be compensated by 49 Euro (400 NOK). If the person spends custody in remand to complete isolation, the damages should be raised by 25% of the calculated sum.

Civil cases: The Dispute Act 2005 (in force 1. january 2008) section 20-12 provides possibility for compensation regarding excessive length of proceedings.

41) Votre pays a-t-il mis en place des enquêtes auprès des usagers ou des professions juridiques (juges, avocats, fonctionnaires, etc.) pour mesurer leur confiance dans la justice et leur degré de satisfaction par rapport au service rendu ?

- Enquêtes (de satisfaction) auprès des juges
- Enquêtes (de satisfaction) auprès du personnel des tribunaux
- Enquêtes (de satisfaction) auprès des procureurs
- Enquêtes (de satisfaction) auprès des avocats
- Enquêtes (de satisfaction) auprès des citoyens (visiteurs des tribunaux)
- Enquêtes (de satisfaction) auprès d'autres usagers des tribunaux

Si possible, veuillez préciser leurs titres, comment se les procurer, etc :

There is no established survey to measure public trust and satisfaction as such (even though surveying have been done ad hoc for specific purposes). There is no established surveying to measure public trust and satisfaction as such (even though surveying have been done ad hoc for specific purposes). There is also a disciplinary committee for lawyers handling cases regarding the ethic standards applying for lawyers. A disciplinary system is also established for judges. The decisions from both disciplinary systems are public.

42) Si possible, veuillez préciser :

	Oui (Enquêtes systématiques : par exemple annuelles)	Oui (enquêtes occasionnelles)
Enquêtes au niveau national	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Enquêtes au niveau des tribunaux	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

43) Existe-t-il un dispositif national ou local permettant de déposer une plainte sur la performance (par exemple la durée des procédures) ou sur le fonctionnement du système judiciaire (par exemple le traitement d'une affaire par un juge)?

Oui

Non

44) Si oui, veuillez préciser :

	Délai pour répondre (Oui)	Délai pour traiter la plainte (Oui)
Tribunal concerné	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Instance supérieure	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ministère de la Justice	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conseil supérieur de la magistrature	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres organisations extérieures (ex. médiateur)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pouvez-vous donner quelques éléments d'information sur l'efficacité de cette procédure de plainte ?

See no 122 to 125

3. Organisation des tribunaux

3. 1. Fonctionnement

3. 1. 1. Tribunaux

45) Nombre de tribunaux considérés comme entités juridiques (structures administratives) et implantations géographiques (compléter le tableau)

	Nombre total
Tribunaux: de droit commun de 1ère instance (entités juridiques)	68 (Dec 31.)
Tribunaux: spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)	6
Tous les tribunaux (implantations géographiques)	71

46) Veuillez préciser les différentes sphères de spécialisation (et, si possible, le nombre de tribunaux concernés)

Courts of first instance with limited functions are called special courts. They form part of the ordinary courts of first instance. When specific fields of responsibility are placed under a special court it represents distribution of specific tasks within a particular district. Special courts are found only in the cities of: Oslo, Bergen and Stavanger. In 2006 there were seven special courts of law in Norway.

The capital city, Oslo, in 2006 had three special courts of first instance:

- Office of City Judge of Oslo

Field of responsibility includes enforcement/debt settlement, measures carried out by the enforcement officer, marriages/partnerships, notary functions.

- Oslo Probate Court and the City Recorder's Office

Field of responsibility includes administration of estates, annulment of statements, bankruptcies, judicial registrations, keeping the register over deceased persons.

- Oslo District Court

Field of responsibility includes civil and criminal cases.

In the cities of Bergen and Stavanger there are both the offices of the city judge and the district court. The city judge has cases equivalent to that of the City Judge of Oslo and Oslo Probate Court and the City Recorder's Office combined. The district courts handle the civil cases that are not handled by the offices of the city judge and all the criminal cases.

The prevailing attitude in Norway has been to abolish the practice of special courts. During 2007 the special courts until now found in Bergen and Stavanger, will be abolished. Their field of function is transferred to Bergen District Court and Stavanger District Court. Consequently, the only remaining special court is Office of the City Judge of Oslo. The former functions of Oslo Probate Court and the City Recorder's Office is now included in the functions of the Office of the City Judge of Oslo.

In addition there are courts of particular jurisdiction. Examples of courts with particular jurisdiction are the Labour Court and the Land Consolidation Courts. Altogether there are 34 Land Consolidations Courts and 5 Land Consolidations Courts of Appeal.

The courts of particular jurisdiction are not included in the total number of courts presented above.

The Conciliation Board also form part of the ordinary courts. There are appr. 430 Conciliation Boards and 1320 Conciliation Board members. However, they are not included in the statistical data presented. The Conciliation Boards are an important conciliation body in civil cases. As a main rule conciliation in the Conciliation Board is a mandatory requirement for bringing legal action before the District courts. When an agreement is not reached during conciliation, the Conciliation Board has a broad authority to pass judgement. A major part of the civil

cases obtain their resolution through conciliation in the Conciliation Boards.

47) Une réforme dans la structure des tribunaux est-elle envisagée (par exemple une diminution du nombre de tribunaux (implantations géographiques) ou une réforme de la compétence des tribunaux).

Oui

Non

Si oui, veuillez spécifier :

A structural reform reducing the number of first instance courts was initiated in 2001. At present (November 2007), there are 70 first instance courts altogether in Norway. By the end of 2008 there will be 68 first instance courts, and when the reform is fulfilled there will be 66 first instance courts (whereof 6 specialised first instance courts).

48) Nombre de tribunaux de 1ère instance compétents pour une affaire concernant :

	Nombre
un recouvrement d'une petite créance	71
un licenciement	71
un vol avec violence	71

Veuillez préciser ce qu'est une petite créance dans votre pays (ne répondre que si la définition a changé par rapport à l'exercice d'évaluation précédent):

Veuillez indiquer les sources pour la question 45

Domstolsadministrasjonen (National Courts Administration)

3. 1. 2. Juges, personnels tribunaux

49) Nombre de juges professionnels siégeant en juridiction (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents)

512

50) Nombre de juges professionnels exerçant à titre occasionnel et rémunérés comme tel:

	Nombre
donnée brute	61
si possible, donnée en	

équivalent temps plein

51) Veuillez préciser (ne répondre que si l'information a changé par rapport à l'exercice d'évaluation précédent):

52) Nombres de juges non professionnels, non rémunérés (y compris "lay judges") percevant, le cas échéant, un simple défraiement. Veuillez préciser (ne répondre que si l'information a changé par rapport à l'exercice d'évaluation précédent):

As stated in the last evaluation round, the total number is appr. 70 000

Additional comments also unchanged.

53) Votre système judiciaire prévoit-il un jury de jugement avec une participation des citoyens ?

- Oui
 Non

Si oui, pour quel(s) type(s) d'affaire(s) ?

In criminal cases a trial by jury is mandatory when the appeal concerns assessment of evidence for guilt and the prescribed penalty scale for the crime exceeds six years.

The jury decides whether the indicted is to be found guilty or not.

54) Si possible, veuillez indiquer le nombre de citoyens ayant participé à de tels jurys pour l'année de référence?

55) Nombre de personnel non juge travaillant dans les tribunaux (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents)

891

56) Si possible, pouvez-vous distinguer ce personnel selon les 4 catégories suivantes:

personnels non juge (Rechtspfleger), chargé de tâches juridictionnelles ou para juridictionnelles, ayant des compétences autonomes et dont les décisions peuvent être susceptibles de recours Oui

personnels non juge chargés d'assister les juges (préparation des dossiers, assistance à l'audience, tenue des procès verbaux, aide à la préparation de la décision) à l'instar des greffiers Oui

personnels chargés de tâches relatives à l'administration et la gestion des tribunaux Oui

(gestion des personnels, gestion des moyens matériels y compris de l'informatique, gestion financière et budgétaire, gestion de la formation)

personnels techniques

Oui

Veillez indiquer les sources pour les questions 49, 50, 52, 53 et 55

Domstolsadministrasjonen (National Courts Administration)

3. 1. 3. Procureurs

57) Nombre de procureurs (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents)

730

58) D'autres personnes ont-elles des fonctions comparables à celles des procureurs ?

Oui

Non

Si oui, veuillez spécifier :

59) Nombre de personnels (non procureurs) attachés au Ministère public (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents)

56

Veillez indiquer les sources pour les questions 57 et 59

Riksadvokaten (Director of Public Prosecutions)

3. 1. 4. Budget et Nouvelles technologies

60) Qui est responsable du budget du tribunal ?

	Préparation du budget	Arbitrage et répartition du budget	Gestion quotidienne du budget	Evaluation et contrôle de l'utilisation du budget
Conseil d'administration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Président du tribunal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Directeur administratif du	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

tribunal				
Greffier en chef	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

61) Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus

- si possible un organigramme avec une description des compétences des différentes instances responsables des procédures budgétaires au sein des tribunaux

62) Pour l'assistance directe au travail du juge/du greffier, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

	100% des tribunaux	+50% des tribunaux	-50% des tribunaux	- 10 % des tribunaux
Traitement de texte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Base de données électronique pour la jurisprudence	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dossiers électroniques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
E-mail	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Connexion internet	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

63) Pour l'administration et la gestion, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

	100% des tribunaux	+50% des tribunaux	-50% des tribunaux	-10% des tribunaux
Enregistrement des affaires	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Système d'information sur la gestion du tribunal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Système d'information financière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

64) Pour la communication entre le tribunal et les parties, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

	100% des tribunaux	+50% des tribunaux	-50% des tribunaux	-10% des tribunaux
Formulaire électronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Site internet spécifique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres moyens de communication électronique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

65) Existe-t-il une institution centralisée responsable de la collecte de données statistiques concernant le fonctionnement des tribunaux et du système judiciaire? (ne répondre que si l'information a changé par rapport à l'exercice d'évaluation précédent)

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser le nom et les coordonnées de cette institution :

Domstoladministrasjonen (National Courts Administration)

NO-7485 Trondheim

Norway

Website: www.domstolene.no

Email: postmottak@domstoladministrasjonen.no

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus

- les caractéristiques de votre système judiciaire et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années

Veuillez indiquer les sources pour les questions 62, 63 et 64

Domstoladministrasjonen (National Courts Administration)

3. 2. Suivi et évaluation

3. 2. 1. Suivi et évaluation

66) Les tribunaux doivent-ils établir un rapport annuel d'activités ?

Oui

Non

67) Existe-t-il un système régulier de suivi des activités des tribunaux concernant:

le nombre de nouvelles affaires ?

le nombre de décisions rendues ?

le nombre d'affaires faisant l'objet d'un renvoi ?

la durée des procédures (délais)?

autre?

Veuillez préciser:

Every six months the National Courts Administration evaluates the courts efficiency by using statistics from the court management information system. The chief judge/court administrative director can produce this statistics whenever he/she wants.

The National Courts Administration focuses on the number of incoming cases, the number of closed cases, the number of pending cases and processing time (time elapsed between case coming in until case closed).

68) Existe-t-il un système régulier d'évaluation de l'activité (en termes de performance, rendement) de chaque tribunal?

Oui

Non

Veillez préciser

(See 67) The statistics produced every six months are published per court. The processing time will be evaluated against targeted processing time. (See 67) The statistics produced every six months are published per court. The processing time will be evaluated against targeted processing time.

69) Concernant l'activité des tribunaux, avez-vous défini des indicateurs de performance?

Oui

Non

70) Veuillez préciser les 4 principaux indicateurs de performance et de qualité d'une bonne justice.

Nouvelles affaires

Durée des procédures (délais)

Affaires terminées

Affaires pendantes et stocks d'affaires

Productivité des juges et des personnels des tribunaux

Pourcentage d'affaires traitées par un juge unique

Exécution des décisions pénales

Satisfaction du personnel des tribunaux

Satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux)

Qualités judiciaire et organisationnelle des tribunaux

Coûts des procédures judiciaires

Autre

Veillez préciser:

71) Existe-t-il des objectifs de performance pour chaque juge?

Oui

Non

72) Existe-t-il des objectifs de performance au niveau des tribunaux ?

- Oui
- NON

73) Veuillez préciser qui fixe ces objectifs:

- pouvoir exécutif (par exemple ministère de la Justice)
- pouvoir législatif
- pouvoir judiciaire (par exemple un Conseil supérieur de la Magistrature)
- autre

Veuillez préciser

The Parliament sets targets for the Courts processing time in civil and criminal cases, and The Ministry of Justice and Police department also sets targets for processing time.

74) Veuillez préciser les principaux objectifs retenus :

For civil cases: Processing within 6 months (within 3 months small claims)

For criminal cases: Processing within 3 months

75) Quelle est l'autorité chargée d'évaluer ces indicateurs de performances des tribunaux :

- le Conseil supérieur de la Magistrature
- le Ministère de la Justice
- un organe d'inspection
- la Cour Suprême
- un organe d'audit extérieur
- autre?

Autre, veuillez préciser :

Domstolsadministrasjonen (the National Courts Administration)

76) Existe-t-il des standards de qualité (politiques de qualité d'organisation et/ou de qualité judiciaire) définis pour les tribunaux (existence d'un système qualité au sein du système judiciaire) ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

77) Existe-t-il des personnels spécialisés dans les tribunaux responsables d'une politique de qualité et/ou de systèmes de qualité de la justice ?

Oui

Non

78) Existe-t-il un système permettant de mesurer le stock d'affaires en cours et de repérer les affaires non traitées dans un délai raisonnable :

en matière civile ?

en matière pénale ?

en matière administrative ?

79) Disposez-vous d'un moyen de mesurer les temps morts durant les procédures judiciaires?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

80) Existe-t-il un système d'évaluation du fonctionnement des tribunaux basé sur un plan d'évaluation (calendrier de visites) convenu a priori ?

Oui

Non

Veillez préciser (y compris en indiquant la fréquence de l'évaluation) :

The National Courts Administration visit the various courts - of all instances - appr. every second year. Among the issues to be discussed during such a visit will be the general functioning of the court in question. The matters to be discussed may vary, depending on the actual situation of the court. Before coming to visit, the NCA and the actual court decide on the agenda for the meeting.

81) Existe-t-il un dispositif régulier de suivi et d'évaluation de l'activité du Ministère public ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus
- les caractéristiques du système de suivi et d'évaluation des tribunaux

Veillez indiquer les sources pour les questions 70, 71, 72 et 76

Domstoladministrasjonen (National Courts Administration)

4. Procès équitable

4. 1. Principes

4. 1. 1. Principes généraux

82) Quel est le pourcentage de jugements de première instance en matière pénale dans lesquels le suspect n'est pas présent ou représenté par un professionnel (ex. avocat) durant l'audience? (jugements par défaut)

83) Existe-t-il une procédure permettant la récusation effective d'un juge si une partie estime qu'il n'est pas impartial ?

Oui

Non

Si possible, nombre de récusations qui ont abouti (en une année) :

N.A.

84) Veuillez préciser les données suivantes concernant le nombre d'affaires relatives à l'Article 6 de la Convention européenne des Droits de l'Homme (durée et non-exécution), pour l'année de référence :

	Affaires déclarées irrecevables par la Cour	Règlements amiables	Jugements constatant une violation	Jugements constatant une non violation
Procédures civiles - Article 6§1 (durée)	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Procédures civiles - Article 6§1 (non exécution)	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Procédures pénales - Article 6§1 (durée)	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.

Veuillez indiquer les sources pour les questions 82 et 84

Domstoladministrasjonen (National Courts Administration)

4. 2. Durée des procédures

4. 2. 1. Généralités

85) Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes :

en matière civile ?

en matière pénale ?

en matière administrative ?

Si oui, veuillez préciser :

Urgent civil cases: Custody proceedings may take some time to bring to a final conclusion. The parties and interests involved could often call for an interim solution. This is an option permitted by the Children's Act.

Generally, there is the possibility of obtaining an interim court order to secure the claim, more precisely to secure a claim until there is a basis for the ordinary enforcement of the claim.

Urgent criminal cases: Cases including juveniles / minors (i.e. under the age of 18 yrs) and persons in pre-trial custody take priority, as decided in the Act on Criminal Procedure section 275.

86) Existe-t-il des procédures simplifiées :

- en matière civile (petits litiges) ?
 en matière pénale (petites infractions) ?
 en matière administrative ?

Si oui, veuillez préciser (par exemple si une nouvelle loi sur les procédures simplifiées a été adoptée):

Civil cases: Cases involving claims of limited amounts (small claims) are dealt with in a simplified procedure, ref. the Dispute Act 2005 chapter 10.

Criminal cases: According to the criminal procedure act section 248 a singular professional judge may pass sentence in cases where the accused person confesses in court, and the confession is strengthened by the other information obtained by the public prosecutor, and the other criterias set forth in section 248 are present.

87) Les tribunaux et les avocats ont-ils la possibilité de conclure des accords sur les modalités de traitement des affaires (présentation des dossiers, fixation des délais pour conclure et des dates d'audience) ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

The Courts Act section 151 allows the court to reduce legislative time limits and time limits established by the court - with the agreement of the parties.

4. 2. 2. Affaires pénales, civiles et administratives

88) Nombre total d'affaires en 1ère instance (contentieuses et non contentieuses); (veuillez compléter le tableau)

	Affaires pendantes au 1 janvier 2006	Nouvelles d'affaires	Décisions au fond	Affaires pendantes au 31 décembre 2006
Nombre total d'affaires civiles,	20 946	40 878	42 253	19570

commerciales et administratives(1-7)				
1 Affaires civiles (et commerciales) contentieuses*	7450	13335	13737	7050
2 Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses*	5564	11636	11712	5488
3 Affaires relatives à l'exécution	7932	15907	16804	7032
4 Affaires relatives au registre foncier**				
5 Affaires relatives au registre du commerce**				
6 Affaires administratives*				
7 Autres				
Nombre total d'affaires pénales (8+9)	4464	16943	17699	3700
8 Affaires pénales (infractions graves)				
9 Petites infractions				

89) * Les affaires mentionnées aux catégories 3 à 5 (exécution, registre foncier, registre du commerce) sont exclues de ce total et doivent être présentées séparément dans le tableau. Les affaires mentionnées à la catégorie 6 (affaires administratives) sont exclues de ce total pour les pays disposant de tribunaux spécialisés ou d'unités spécialisées au sein des juridictions.

**** s'il y a lieu**

Remarque : pour les affaires pénales il peut y avoir une difficulté de classification entre affaires pénales graves et petites infractions. Certains pays peuvent connaître d'autres voies de traitement des petites infractions (par exemple par la procédure administrative). Veuillez indiquer, si possible, les catégories d'affaires reportées dans la catégorie affaires pénales (infractions graves) et les affaires à reporter dans la catégorie "petites infractions".

Explication

The numbers presented for "Total criminal cases" includes only cases conducted in court of co-adjudication. The number of pending cases, incoming cases and decisions in confession cases cannot be separated from remand hearings.

90) Nombre total d'affaires en 2ème instance (appel) (contentieuses et non contentieuses); (veuillez compléter le tableau)

	Affaires pendantes au 1 janvier 2006	Nouvelles d'affaires	Décisions au fond	Affaires pendantes au 31 décembre 2006
Nombre total d'affaires civiles, commerciales et administratives (1-7)	1572	3160	3323	1415
1 Affaires civiles (et commerciales) contentieuses*				
2 Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses*				
3 Affaires relatives à l'exécution				
4 Affaires relatives au registre foncier**				
5 Affaires relatives au registre du commerce**				
6 Affaires administratives				
7 Autres				
Nombre total d'affaires pénales (8+9)	580	1389	1448	519
8 Affaires pénales (infractions graves)				
9 Petites infractions				

91) Nombre total d'affaires au niveau des cours suprêmes (contentieuses et non contentieuses);**(veuillez compléter le tableau)**

	Affaires pendantes au 1 janvier 2006	Nouvelles d'affaires	Décisions au fond	Affaires pendantes au 31 décembre 2006
Nombre total d'affaires civiles, commerciales et administratives (1-7)	48	91	91	49
1 Affaires civiles (et commerciales) contentieuses*				
2 Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses*				
3 Affaires relatives à l'exécution				
4 Affaires relatives au registre foncier**				
5 Affaires relatives au registre du commerce**				
6 Affaires administratives				
7 Autres				
Nombre total d'affaires pénales (8+9)	21	89	81	30
8 Affaires pénales (infractions graves)				
9 Petites infractions				

92) Nombre d'affaires de divorces, licenciements, vols avec violence et homicides volontaires reçues et traitées par les tribunaux de 1ère instance (compléter le tableau)

	Affaires pendantes au 1er janvier 2006	Affaires nouvelles	Décisions	Affaires pendantes au 31 décembre 2006
Divorces				
Licenciements				
Vols avec violence				
Homicides volontaires				

93) Durée moyenne des procédures (à partir de la date de saisine du tribunal)

	% des décisions ayant fait l'objet d'un appel	% d'affaires pendantes de plus de 3 ans	1ère instance	2ème instance	Total de la procédure
Divorces					
Licenciements					
Vols avec violence					
Homicides volontaires					

94) Le cas échéant, veuillez préciser les procédures propres au divorce:**95) Comment est calculé le délai de procédure pour les quatre catégories d'affaires ? (veuillez décrire la méthode de calcul)**

96) Veuillez décrire le rôle et les attributions du procureur dans la procédure pénale (plusieurs choix possibles):

- diriger ou superviser l'enquête policière
- faire des enquêtes
- quand cela est nécessaire, saisir le juge pour qu'il ordonne des mesures d'enquêtes
- porter une accusation
- soumettre l'affaire au tribunal
- proposer une peine au juge
- faire appel
- superviser la procédure d'exécution
- classer l'affaire sans suite, sans avoir une décision du tribunal
- clore l'affaire par une sanction ou une mesure imposée ou négociée sans décision d'un juge
- autre attribution significative

Veuillez préciser:

enforcement mesures

97) Le procureur a-t-il également un rôle dans les affaires civiles et/ou administratives ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

The prosecutor has an obligation to present claims for compensation from victims during the criminal proceedings against the offender. The prosecutor can however not be entrusted with safeguarding the interest of children or persons under guardianship.

98) Fonctions du procureur concernant les affaires pénales – veuillez compléter ce tableau :

	Reçues par le Procureur	Classées sans suite par le Procureur parce que l'auteur de l'infraction n'a pas pu être identifié	Classées sans suite par le Procureur en raison d'une impossibilité de fait ou de droit	Classées sans suite par le Procureur pour raison d'opportunité	Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le Procureur	Portées par le Procureur devant les tribunaux
--	-------------------------	---	--	--	---	---

Nombre total d'affaires pénales de 1ère instance	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
--	------	------	------	------	------	------

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus
- les caractéristiques de votre système concernant la durée des procédures et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années

Veillez indiquer les sources pour les questions 92 à 94 et question 98

Riksadvokaten (Director of Public Prosecutions)

5. Carrière des juges et procureurs

5. 1. Désignation et formation

5. 1. 1. Recrutement, nomination et promotion

99) Comment les juges sont-ils recrutés ?

- Par concours (par exemple après un diplôme universitaire en droit)
- Une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience juridique (par exemple des avocats)
- Une combinaison des deux
- Autres

Si autres, veuillez préciser :

100) Les juges sont-ils recrutés et nommés, initialement, en début de carrière, par :

- une instance composée seulement de juges ?
- une instance composée seulement de non juges
- une instance composée de juges et de non juges ?

101) La même instance est-elle compétente pour la promotion des juges ?

- Oui
- Non

Si non, veuillez préciser quelle instance est compétente pour la promotion des juges :

The promotion of judges in Norway are appointed by the King in Council on the recommendation of The Ministry of Justice and The Judicial Appointment Board.

102) Quels critères et procédures sont utilisés pour promouvoir les juges ? (Veuillez préciser)

Judgeships in Norway are open to qualified lawyers from all occupations. In practice, they are primarily applied for and appointed to persons from the government administration, the prosecuting authority and by members of the Bar.

The Judicial Appointments Board and the National Courts Administration cooperate in interviewing the applicants, searching for the individuals considered best qualified, when emphasizing the combined and over-all qualifications. Best over-all qualification consists of skills from law degree and the length and character of working experience.

The Judicial Appointments Board pass on their recommendation to The Ministry of Justice, see above no 101.

103) Comment sont recrutés les procureurs ?

- Par concours (par exemple après un diplôme universitaire en droit)
- Une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience juridique (par exemple des avocats)
- Une combinaison des deux
- Autres

Si autres, veuillez préciser :

104) Les procureurs sont-ils recrutés et nommés, initialement en début de carrière, par :

- une instance composée seulement de procureurs ?
- une instance composée de seulement de non procureurs?
- une instance composée de procureurs et de non procureurs?

105) La même instance est-elle compétente pour la promotion des procureurs ?

- Oui
- Non

Si non, veuillez préciser quelle instance est compétente pour la promotion des procureurs

106) Quels critères et procédures sont utilisés pour promouvoir les procureurs? (veuillez préciser)

107) Le mandat est-il à durée indéterminée pour les juges?

- Oui
 Non

Existe-t-il des exceptions ? Veuillez préciser :

Sometimes judges may be appointed for a limited periode, varying from a few months up to a maximum of two years. The appointment is renewable.

108) Le mandat est-il à durée indéterminée pour les procureurs ?

- Oui
 Non

Existe-t-il des exceptions ? Veuillez préciser :

109) Si non, qu'elle est la durée du mandat ?

Est-il renouvelable ?

pour les juges

oui, veuillez préciser la durée see question 107

pour les procureurs

oui, veuillez préciser la durée

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus

- les caractéristiques de votre système de sélection et de nomination des juges et des procureurs et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années

5. 1. 2. Formation

110) Nature de la formation des juges.

Est-elle obligatoire?

- Formation initiale
- Formation continue générale
- Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)
- Formation continue pour des fonctions spécifiques (ex. présidence d'un tribunal)
- Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux

111) Fréquence de la formation des juges :

	Annuelle	Régulière	Occasionnelle
Formation initiale	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation continue générale	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation continue pour des fonctions spécialisées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Formation continue pour des fonctions spécifiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

112) Nature de la formation des procureurs.**Est-elle obligatoire?**

- Formation initiale
- Formation continue générale
- Formation continue spécialisée (ex. procureur spécialisé)
- Formation continue pour des fonctions spécifiques (ex. procureur général et/ou gestionnaires)
- Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux

113) Fréquence de la formation des procureurs :

	Annuelle	Régulière	Occasionnelle
Formation initiale	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation continue générale	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation continue spécialisée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Formation continue pour des fonctions spécifiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus

- des commentaires sur l'attention portée dans les curricula à la Convention européenne des Droits

de l'Homme et à la jurisprudence de la Cour**- les caractéristiques de votre système de formation des juges et des procureurs et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années****5. 2. Exercice de la profession****5. 2. 1. Salaires****114) Salaires des juges et des procureurs (compléter le tableau)**

	Salaire annuel brut (Euro)	Salaire annuel net (Euro)
Juge professionnel de 1ère instance au début de sa carrière	87000	
Juge de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours	125000	
Procureur au début de sa carrière	66000	
Procureur auprès de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours		

115) Les juges et les procureurs bénéficient-ils des avantages suivants :

	Juges	Procureurs
Imposition réduite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Retraite spécifique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Logement de fonction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre avantage financier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

116) Si autre avantage financier, veuillez préciser :**117) Un juge peut-il cumuler son travail avec les autres professions suivantes :**

	Oui rémunéré	Oui non rémunéré	Non
Enseignement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Recherche et publication	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Arbitrage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Consultant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fonction culturelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre fonction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

118) Si autre fonction, veuillez préciser**119) Un procureur peut-il cumuler son travail avec les autres professions suivantes :**

	Oui rémunéré	Oui non rémunéré	Non
Enseignement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Recherche et publication	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Arbitrage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Consultant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fonction culturelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre fonction	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

120) Si autre fonction, veuillez préciser :

As a rule, the prosecutor needs permission from his/her superior to combine his/her work with another profession.

121) Des indemnités sont-elles accordées aux juges en fonction du respect d'objectifs quantitatifs de production de décisions ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

Veuillez indiquer la source pour la question 114

Domstolsadministrasjonen (National Courts Administration) and Riksadvokaten (Director of Public Prosecutions)

5. 2. 2. Procédures disciplinaires

122) Quelle autorité peut engager des procédures disciplinaires contre les juges et/ou les procureurs ? Veuillez préciser :

Anyone who has been subjected to alleged misconduct of a judge in the performance of his or her office, such as parties, witnesses, indicted or barristers may bring a complaint against the judge to the Supervisory Committee. The right to complain is also extended to the court president, the National Courts Administration and The Ministry of Justice.

Reply from The General Prosecutor: The General Prosecutor initiate disciplinary proceedings, in severe cases the case is presented to the King in Council.

**123) Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des juges et des procureurs ?
Veuillez préciser:**

In November 2002 the Supervisory Committee for Judges was established. The Committee is a separate, administrative, collegiate body composed of five members: two representatives from the epublic, two judges and one lawyer - all appointed by the Government.

The Director General of The Public Prosecutor handles complaints regarding prosecutors.

**124) Types de procédures disciplinaires et sanctions à l'encontre des juges et des procureurs :
nombre de procédures disciplinaires intentées**

	Juges	Procureurs
Nombre total (1+2+3+4)	56	
1. Faute déontologique	56	
2. Délit pénal		
3. Insuffisance professionnelle		
4. Autre		

**125) Types de procédures disciplinaires et sanctions à l'encontre des juges et des procureurs :
nombre de sanctions prononcées**

	Juges	Procureurs
Nombre total (total 1 à 9)	9	
1. Réprimande	9	
2. Suspension		
3. Révocation		
4. Amende		
5. Diminution de salaire temporaire		
6. Rétrogradation de poste		
7. Mutation dans un autre tribunal géographiquement		
8. Démission		
9. Autre		

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus
- les caractéristiques de votre système de procédures disciplinaires pour les juges et les procureurs et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années

6. Avocats

6. 1. Statut de la profession

6. 1. 1. Profession

126) Nombre d'avocats exerçant dans votre pays

5370

127) Ce chiffre inclut-il la catégorie « conseiller juridique » (« solicitor/in-house counsellor ») qui ne peut pas représenter en justice ?

- Oui
 Non

128) Nombre de conseillers juridiques

129) Les avocats ont-ils le monopole de la représentation en justice ?

- Affaires civiles*
 Affaires pénales - Défendeur*
 Affaires pénales - Victime*
 Affaires administratives*

*Le cas échéant, veuillez préciser si cela concerne tous les niveaux d'instance. En cas de non monopole, veuillez préciser les organismes ou personnes pouvant représenter les clients devant un tribunal (par exemple une ONG, membre de la famille, syndicat, etc....) et pour quelles affaires.

In the Supreme Court only advocates who are entiteled to conduct cases before the Supreme Court shall be engaged.

In other courts, any advocate may represent a party. With the special permission of the court, some other suitable persons may represent a party.

130) La profession d'avocat est-elle organisée à travers :

- un barreau national ?
 un barreau régional ?
 un barreau local ?

Veuillez préciser :

National Bar with 18 regional Bars.

Veillez indiquer la source pour la question 126

Supervisory Council For Legal Practice, annual report 2006

6. 1. 2. Formation

131) Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'avocat ?

- Oui
- Non

132) Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les avocats ?

- oui
- Non

133) La spécialisation dans certains domaines est-elle liée à certaines formations/à un certain niveau de diplôme/à certaines autorisations ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

6. 1. 3. Honoraires

134) Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur les honoraires prévisibles des avocats ?

- Oui
- Non

135) Les honoraires des avocats sont-ils :

- réglementés par la loi ?
- réglementés par le Barreau ?
- librement négociés ?

6. 2. Evaluation**6. 2. 1. Plaintes et sanctions****136) Des normes de qualité ont-elles été formulées pour les avocats ?**

- Oui
- Non

137) Si oui, qui est responsable de la formulation de ces normes de qualité:

- le Barreau ?
- le législateur ?
- autre ?

Veillez préciser (y compris une description des critères de qualité utilisés):

Ethical standards.

138) Existe-t-il une possibilité de déposer une plainte concernant :

- la prestation de l'avocat ?
- le montant des honoraires ?

Veillez préciser :

The clients may complain about the performance of the lawyers and the amount of fees to the Disiplinary Committee. The amount of fees can also be complained about to the court which has handled the case.

139) Quelle est l'autorité compétente pour traiter des procédures disciplinaires :

- le juge ?
- le ministère de la Justice ?
- une instance professionnelle ou autre ?

Veillez préciser :

Disciplinary Committee
Supervisory Council For Legal Practice.

140) Procédures disciplinaires et sanctions à l'encontre des avocats:**Procédures disciplinaires initiées**

	Faute déontologique	Insuffisance professionnelle	Délit pénal	Autre
Nombre annuel	yes	yes	yes	yes

141) Procédures disciplinaires et sanctions à l'encontre des avocats :**Types de sanctions prononcées**

	Réprimande	Suspension	Révocation	Amende	Autre
Nombre annuel	yes	yes	yes	yes	yes

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus
- les caractéristiques de votre système d'organisation du Barreau et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années

7. Modes alternatifs de règlement des litiges

7. 1. Médiation et autres formes de règlement des litiges

7. 1. 1. Médiation

142) Le cas échéant, veuillez préciser, par type d'affaires, l'organisation de la médiation judiciaire :

	Possibilité de médiation privée ou médiation annexée au tribunal	Médiateur privé	Instance publique	Juge	Procureur
Affaires civiles et commerciales	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Affaires familiales (ex: divorces)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Affaires administratives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Licenciements	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Affaires pénales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

143) Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire lors des procédures de médiation ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez spécifier :

144) Pouvez-vous donner des informations sur les médiateurs accrédités ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez indiquer le nombre de médiateurs :

145) Pouvez-vous donner des informations sur le nombre total de procédures de médiation concernant :

- les affaires civiles ? oui, nombre : 1972
- les affaires familiales ? oui, nombre :
- les affaires administratives ? oui, nombre :

les affaires de licenciements ?

oui,
nombre :

les affaires pénales ?

oui,
nombre :

Veillez indiquer la source pour la question 145

It is not possible to divide the number of proceedings into these categories.

7. 1. 2. Autres formes de règlement des litiges

146) Pouvez-vous donner des informations sur les autres mesures alternatives de règlement des litiges (par ex. arbitrage) ? Veuillez spécifier :

A new Arbitration act came into force in 2005. Some judges have extra-judicial activities as arbitrators.

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus
- les caractéristiques de votre système de modes alternatifs de règlements des litiges et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années

8. Exécution des décisions de justice

8. 1. Exécution des décisions civiles

8. 1. 1. Fonctionnement

147) Nombre d'agents d'exécution

362

148) Les agents d'exécution sont-ils :

- des juges ?
- des huissiers de justice exerçant en profession libérale ?
- des huissiers de justice attachés à une institution publique ?
- d'autres agents d'exécutions ?

Veuillez préciser leur statut :

149) Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'agent d'exécution?

- Oui
- Non

150) La profession d'agent d'exécution est-elle organisée par :

- une instance nationale ?
- une instance régionale ?
- une instance locale ?

151) Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur le coût prévisible des frais d'exécution?

- Oui
- Non

152) Les frais d'exécution sont-ils :

- réglementés par la loi ?
 librement négociés ?

Veillez indiquer la source pour la question 147

The National Police Directorate

8. 1. 2. Supervision**153) Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des agents d'exécution ?**

- Oui
 Non

154) Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les agents d'exécution :

- une instance professionnelle ?
 le juge ?
 le ministère de la Justice ?
 le procureur ?
 autre ?

Veillez préciser :

Politidirektoratet (The National Police Directorate)

155) Des normes de qualité sont-elles formulées pour les agents d'exécution ?

- Oui
 Non

Si oui, quelle est l'autorité chargée de formuler ces normes de qualité et quels sont les critères de qualités utilisés?

156) Disposez-vous d'un mécanisme spécifique pour l'exécution des décisions de justice rendues contre des autorités publiques, y compris pour assurer le suivi de cette exécution?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

It follows from the Norwegian Enforcement Act § 1-2 that the court decisions rendered against the public authorities listed there cannot be enforced.

Veuillez indiquer les sources pour les questions 155 et 156

The National Police Directorate

8. 1. 3. Plaintes et sanctions

157) Quelles sont les principales plaintes des usagers concernant les procédures d'exécution ? (Veuillez n'en indiquer que 3 au maximum)

- absence de toute exécution ?
 non exécution des décisions judiciaires rendues contre des autorités publiques?
 manque d'information ?
 durée excessive ?
 pratiques illégales ?
 supervision insuffisante ?
 coût excessif ?
 autre ?

Veuillez préciser:

158) Votre pays a-t-il préparé ou adopté des mesures concrètes pour changer la situation concernant l'exécution des décisions de justice – en particulier les décisions rendues contre les autorités publiques?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

159) Existe-t-il un système mesurant la durée des procédures d'exécution :

- pour les affaires civiles ?
 pour les affaires administratives ?

160) Pour un jugement concernant un recouvrement de créances, pouvez-vous estimer le délai de notification aux parties habitant dans la ville du siège de la juridiction :

- entre 1 et 5 jours ?
 entre 6 et 10 jours ?
 entre 11 et 30 jours ?
 plus ?

Veuillez préciser :

Max 90 days

161) Procédures disciplinaires initiées à l'encontre des agents d'exécution:

Faute déontologique	<input checked="" type="checkbox"/> oui, nombre :	1
Insuffisance professionnelle	<input checked="" type="checkbox"/> oui, nombre :	2
Délit pénal	<input type="checkbox"/> oui, nombre :	
Autre	<input type="checkbox"/> oui, nombre :	

162) Sanctions prononcées à l'encontre des agents d'exécution :

Réprimande	<input type="checkbox"/> oui,	
	nombre :	
Suspension	<input type="checkbox"/> oui,	
	nombre :	
Révocation	<input checked="" type="checkbox"/> oui,	3
	nombre :	
Amende	<input type="checkbox"/> oui,	
	nombre :	
Autre	<input type="checkbox"/> oui,	
	nombre :	

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus

- les caractéristiques de votre système d'exécution des décisions civiles et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années

Kredittilsynet (The Financial Supervisory Authority Norway) performs inspections in the companies/enforcement agents. In 2006 it was only 4 inspections and the result needs to be examined accordingly. More inspections would most probably have resulted in more disciplinary proceedings.

Veillez indiquer les sources pour les questions 157 et 160

The National Police Directorate

8. 2. Exécution des décisions pénales

8. 2. 1. Fonctionnement

163) Existe-t-il un juge chargé spécifiquement de l'exécution ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonctions d'initiative ou de contrôle).
Si non, veuillez préciser quelle autorité est compétente pour l'exécution des jugements (par ex: procureur).

The Norwegian Correctional Service (Kriminalomsorgen)

164) En matière d'amendes prononcées par une juridiction pénale, existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement effectif ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

The Norwegian National Collection Agency provides such studies and statistics.

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus**
- **les caractéristiques de votre système d'exécution des décisions pénales et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années**

9. Notaires

9. 1. Statut

9. 1. 1. Fonctionnement

165) Existe-t-il des notaires dans votre pays ? Si non, allez à la question 170.

- Oui
 Non

166) Les notaires ont-ils un statut :

privé (sans contrôle par une autorité publique)?

oui,
nombre :

de profession libérale réglementée par les pouvoirs publics?

oui,
nombre :

public ?

oui, 76
nombre :

autre ?

oui,
nombre et
précisez :

167) Le notaire exerce-t-il une fonction :

- dans le cadre de la procédure civile ?
 dans le domaine du conseil juridique ?
 pour authentifier les actes/certificats ?
 autre ?

Veillez préciser :

The duties of the notarius is to give documents or a signatures a public validation.

The most used forms of notarial confirmation are:

-Confirmation of signature.

· Confirmation of signature and power of procuration in a company.

· Assurance on one's honour.

· Confirmation of correct copy.

· Life confirmation.

· Protest on a promissory note.

Veillez indiquer la source pour la question 166

70 district courts and The Office of the City Recorder of Stavanger and Oslo, The Foreign Office, The District Governors Office at Svalbard, East- Finnmark, Cheif of Police, police authority to issue notarial certifications are not included

9. 1. 2. Supervision

168) Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des notaires ?

- Oui
 Non

169) Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler notaires :

- une instance professionnelle ?
 le juge ?
 le ministère de la Justice ?
 le procureur ?
 autre ?

Veillez préciser :

National Courts Administration

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus

- les caractéristiques de votre système notarial et les réformes majeures mises en oeuvre au cours des deux dernières années

Notarial certifications are carried out at the district courts and The Office of the City Recorder of Stavanger and Oslo.

Also the rural police authority may do notarial certifications but this is usually limited to certify the validity of signatures and issue life confirmations.

The latter may be necessary to receive social security payments etc from abroad. Besides notarial certification may be carried out at the Foreign Office and at District Governors office at Svalbard.

In East-Finnmark county the Chief of Police may do notarial certification.

Head of the register unit at the Brønnøysund Register Centre may issue notarial certifications of transcripts from the register centre and to certify correct copies of documents from the archive of The Brønnøysund Register Centre.

10. Fonctionnement de la justice

10. 1. Réformes envisagées

10. 1. 1. Réformes

170) Pouvez-vous fournir des informations relatives au débat actuel dans votre pays en ce qui concerne le fonctionnement de la justice ? Des réformes sont-elles envisagées ? (par exemple modification de la législation, modification dans la structure judiciaire, programme d'innovation, etc. ...) Si oui, veuillez préciser.

The major upcoming reform in Norway is the new Dispute Act (Tvisteloven) that entered into force January 1, 2008. This new legislation institutes a renewed and modern way of handling most civil cases. The intentions of the reform are faster and more cost-effective proceedings, where the judges are expected to play a more active role.

The reform concerning the Norwegian Penal Code (Straffeloven) is still in the making. Part one, with the general provisions is completed and passed Parliament in 2004. The work with part two, describing the different criminal acts, is ongoing and scheduled to pass Parliament in 2008/09 and entering into force at the earliest mid-2009.